



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prolongement du métro et inégalités territoriales dans le 92

Question orale n° 486

Texte de la question

M. Philippe Juvin attire l'attention de M. le ministre des transports sur les études engagées relatives aux projets de prolongement de lignes de métro en Île-de-France et, plus particulièrement, sur les perspectives de desserte du secteur de La Garenne-Colombes. Le schéma directeur de la région Île-de-France environnemental (SDRIF-E) prévoit plusieurs projets de prolongement de lignes de métro existantes, destinés à renforcer le maillage du réseau, à améliorer l'accessibilité aux bassins d'emplois et à réduire les inégalités territoriales. À ce titre, l'État et la région Île-de-France ont engagé, dans le cadre du contrat de plan État-région, un programme d'études portant sur quinze projets de métro, piloté par Île-de-France Mobilités, visant notamment à analyser les besoins de mobilité, à étudier différentes variantes de tracé et de localisation de stations et à évaluer les coûts d'investissement et d'exploitation associés. Parmi les projets inscrits au SDRIF-E figurent plusieurs hypothèses de prolongement de lignes structurantes dans les Hauts-de-Seine, incluant des scénarios de prolongement de la ligne 1 jusqu'à La Garenne-Colombes, place de Belgique, ainsi que de la ligne 3 jusqu'au secteur de Bécon-les-Bruyères ou des Vallées. Les documents transmis par les élus locaux soulignent l'importance stratégique de ces prolongements pour un territoire caractérisé par une forte densité de population, une attractivité économique marquée et une saturation persistante des infrastructures de transport existantes. Les éléments méthodologiques présentés dans le cadre du comité de lancement des études précisent que ces projets feront l'objet, selon un calendrier commun, d'un diagnostic technique et territorial approfondi, puis d'études de préfaisabilité et d'opportunité, intégrant des prévisions de fréquentation, des évaluations socio-économiques et financières, ainsi qu'une analyse des contraintes techniques et des impacts urbains. Un premier rendu intermédiaire est attendu mi-2026, avant une restitution finale envisagée à l'horizon 2027, destinée à éclairer les choix de hiérarchisation et de programmation des investissements à long terme. Dans ce contexte et au regard des attentes exprimées par les collectivités concernées, il souhaite savoir de quelle manière les hypothèses de prolongement de lignes de métro desservant La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et Courbevoie sont prises en compte dans les études actuellement conduites et comment l'État entend accompagner, aux côtés d'Île-de-France Mobilités et des collectivités territoriales, la poursuite de ces travaux afin de garantir une évaluation complète et objective de l'opportunité de ces projets pour le nord des Hauts-de-Seine.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Juvin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 486

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)